



INDICE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2023

A large, light blue sunburst graphic with many thin lines radiating from a central point, positioned behind the main title text.

INDICE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2023

2023 est la dixième édition de l'Indice d'Attractivité du Territoire

Depuis la création de la Commission Promotion de l'Attractivité du Territoire au sein des Conseillers du Commerce extérieur de la France (les CCE), cet Indice est devenu un symbole du dynamisme de ce réseau. Il nous offre un regard sur l'attractivité de la France, au plus près du terrain. Pour cette édition anniversaire, les CCE se sont d'autant plus mobilisés, et ont battu le record de participation à cette enquête avec 1789 répondants, soit 41,5% du réseau CCE.

Quatre principaux enseignements ressortent de cette enquête :

01

En dix éditions, l'Indice a évolué de façon positive, en accusant les chocs liés aux crises sociales, sanitaires et aux grandes évolutions de la situation internationale.

02

Pour la première fois, les CCE comparent l'attractivité de notre territoire par rapport à ses voisins européens. Alors que la France arrive depuis plusieurs années en tête des classements européens en matière de projets d'investissements, elle continue à être perçue comme moins attractive que l'Allemagne ou les Pays-Bas, ce qui met sans doute en évidence le besoin d'une meilleure communication à l'international sur les actions menées par le gouvernement et les résultats obtenus en la matière.

03

Malgré une tendance de fond optimiste qui se traduit par l'Indice « ressenti » très élevé et la stabilité d'une majorité de critères, l'Indice 2023 baisse par rapport à l'année précédente. L'explication de cette baisse se trouve dans la très forte inquiétude des répondants en matière d'approvisionnement énergétique et du coût de l'énergie. Après une première baisse accusée en 2022, ce critère est désormais en forte chute, de 17,9 points, alors que sans cette baisse, l'Indice 2023 serait en hausse.

04

Les attentes vis-à-vis de l'exécutif restent fortes, notamment en matière de simplification de l'accès au foncier et de poursuite de la baisse de la fiscalité, ou dans une moindre mesure, en matière de soutien aux filières industrielles et à l'innovation. On notera en revanche que seule une minorité de répondants attend un impact positif des réformes de l'assurance-chômage et des retraites.

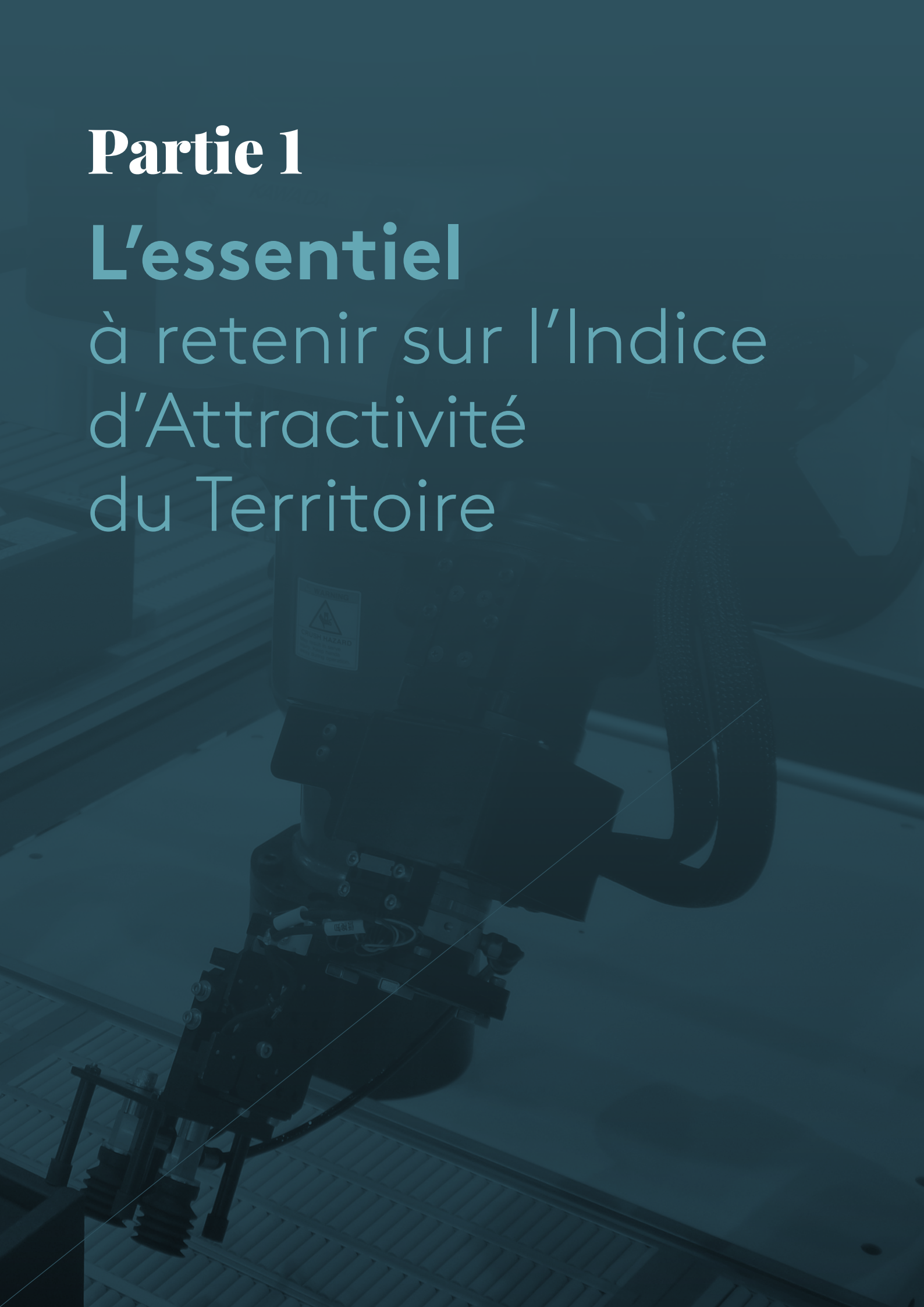
Partie 1	05
L'essentiel à retenir de l'Indice	
Partie 2	07
L'optimisme se maintient malgré d'importantes préoccupations sur l'approvisionnement et les coûts de l'énergie	
Partie 3	09
Une relative stabilité de la plupart des critères et une dégradation forte sur les enjeux énergétiques	
Partie 4	15
Les investisseurs étrangers demeurent sensibles aux réformes fiscales et de simplification administrative	
Partie 5	21
Quelle stratégie d'influence pour renforcer l'attractivité française vis-à-vis de ses voisins européens?	



Partie 1

L'essentiel

à retenir sur l'Indice
d'Attractivité
du Territoire



L'Indice demeure élevé malgré le contexte international

Indice global en légère baisse à :

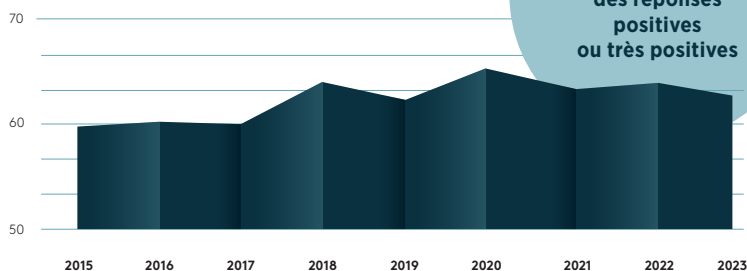
62,7

En « neutralisant » l'impact de la crise énergétique.

100

L'Indice global serait en hausse, à 64,2

Évolution de l'indice d'attractivité depuis 2016



Indice « ressenti » en hausse avec **80%** des réponses positives ou très positives

Des attentes fortes vis à vis de l'exécutif notamment en matière fiscale

La simplification des démarches d'implantation d'entreprises, en particulier industrielles

La baisse des impôts de production (CFE, CVAE, taxe foncière)



Les mesures du plan France 2030 en matière de soutien à l'innovation

Les programmes de soutien spécifique à l'industrie (Territoires d'Industrie, sites « clés en main », etc.)



Un besoin d'une meilleure communication du gouvernement sur ses actions

PRIORITÉ POUR :

L'action du gouvernement en matière de **politique fiscale**

83%

Les réponses du gouvernement face à la **crise énergétique**

80%

L'action du gouvernement en matière de **soutien à l'innovation**

74%

Une baisse globale de l'Indice due à une baisse inédite sur le critère « Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie »

Facteur	Indice 2023	Variation 2022
Environnement culturel	92,0	↗ +1,27
Qualité des infrastructures	86,5	↘ -0,78
Qualité de vie et environnement	87,8	↗ +0,76
Capacités d'innovation et de recherche	85,5	↗ +0,19
Qualité de la main d'œuvre	81,7	↗ +0,44
Sécurité juridique	79,9	↗ +1,29
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	53,7	↘ -17,89
Sûreté des personnes	67,8	↗ +2,73
Coût de la main d'œuvre	35,5	↘ -1,01
Flexibilité du travail et climat social	28,3	↘ -1,50
Charges administratives et réglementaires	26,7	↘ -0,27
Fiscalité	27,4	↗ +0,21

Partie 2

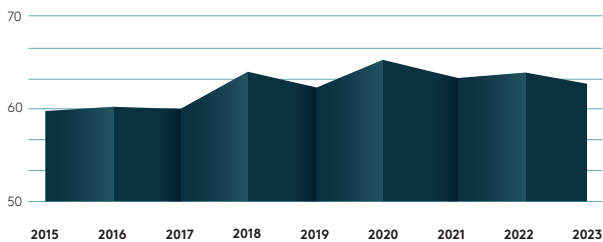
L'optimisme se maintient

malgré d'importantes
préoccupations sur
l'approvisionnement
et les coûts de l'énergie



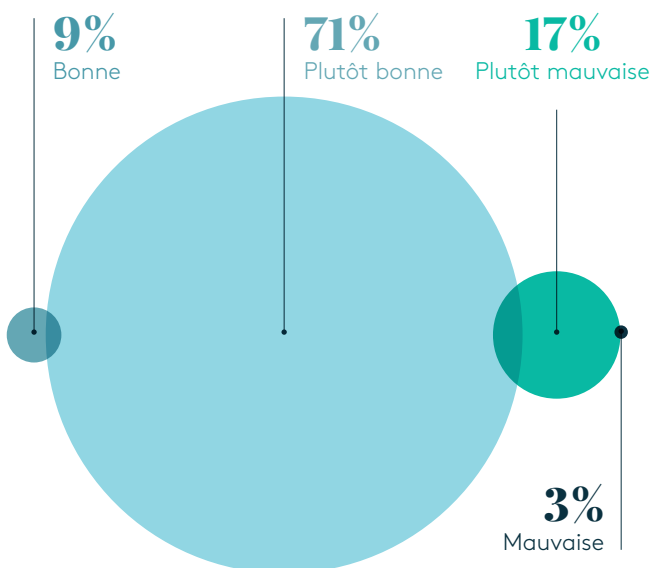
A un peu moins de 63 points, l'Indice diminue légèrement par rapport à 2022

Il retrouve ses niveaux de 2019 ou 2021, deux années marquées par des tensions sociales et les effets de la crise liée à la Covid-19.



Ce niveau relativement élevé de l'Indice se voit confirmé dans l'analyse du "ressenti" des répondants. En effet, avec **80 % de réponses positives ou très positives**, il dépasse de 2 points le précédent record de 2022.

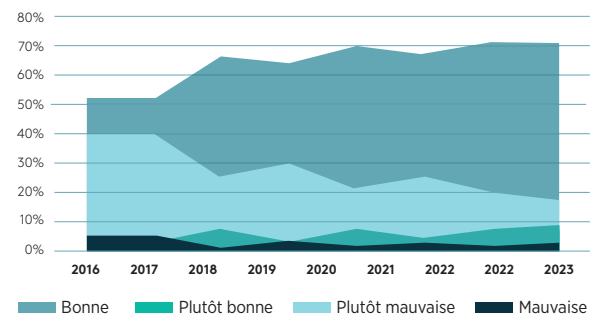
Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est perçue dans votre pays d'implantation comme... ?



Cela traduit sans doute, malgré les difficultés de la situation internationale, une tendance globale à l'amélioration de l'attractivité du territoire et un soutien massif des répondants à la majorité des mesures prises par l'exécutif, que ce soit en matière fiscale ou en matière de soutien aux filières industrielles.

Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est perçue dans votre pays d'implantation comme... ?

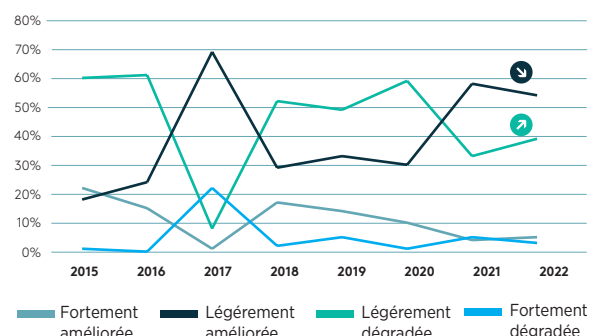
Évolution de l'indice d'attractivité



Le niveau des réponses positives à la question sur la perception de l'évolution de l'attractivité confirme cette tendance de fond à l'optimisme quant à une amélioration durable de celle-ci. Pour la deuxième année consécutive, plus de la majorité des répondants affirment avoir le sentiment que l'attractivité du territoire s'est renforcée, confirmant sans doute le caractère très conjoncturel de la légère diminution d'un Indice fragilisé par l'impact de la crise énergétique.

Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français, depuis six mois, s'est... ?

Évolution de la perception de l'attractivité du territoire français sur les 6 derniers mois



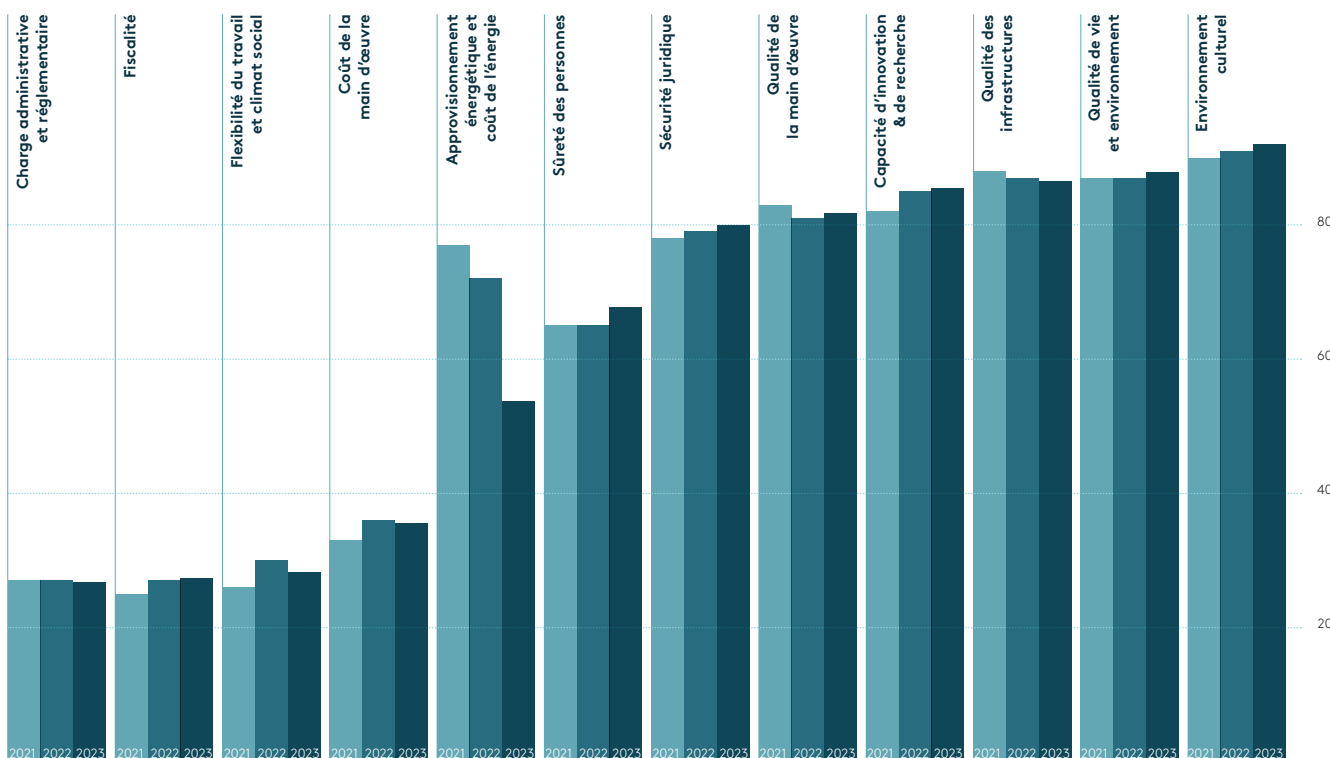
Partie 3

**Une relative
stabilité** de la
plupart des critères
et une dégradation
forte sur les enjeux
énergétiques

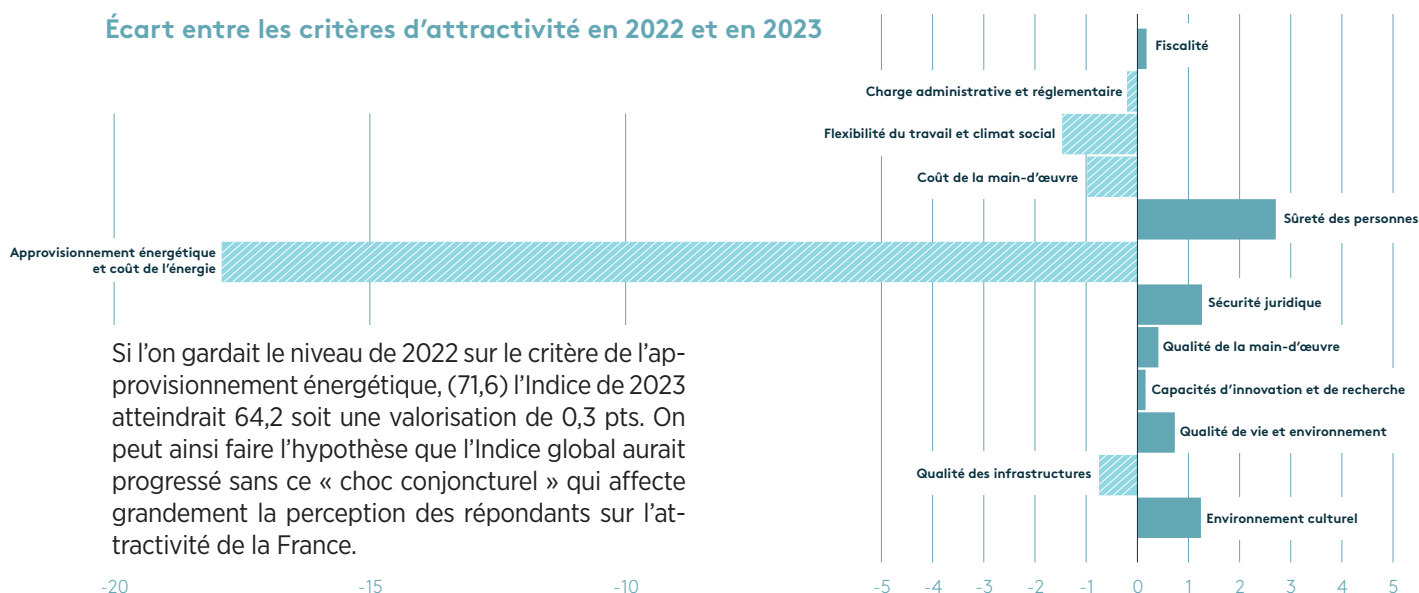
L'Indice global atteint près de 63 points, en légère baisse.

Mais alors que la baisse survenue entre 2020 et 2021 concernait un nombre important de critères, à l'exception notable de la flexibilité du travail et du climat social, la plupart sont stables ou en légère hausse dans cette édition 2023, à l'exception du critère « Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie » qui accentue une baisse déjà observée en 2022.

Évolution des critères d'attractivité entre 2021 et 2023



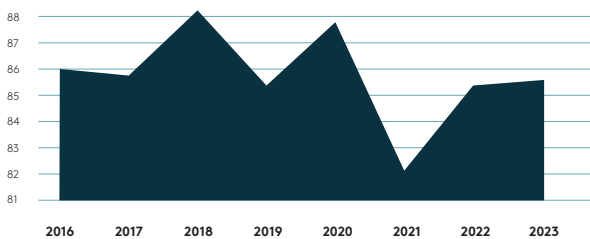
Écart entre les critères d'attractivité en 2022 et en 2023



Si l'on gardait le niveau de 2022 sur le critère de l'approvisionnement énergétique, (71,6) l'Indice de 2023 atteindrait 64,2 soit une valorisation de 0,3 pts. On peut ainsi faire l'hypothèse que l'Indice global aurait progressé sans ce « choc conjoncturel » qui affecte grandement la perception des répondants sur l'attractivité de la France.

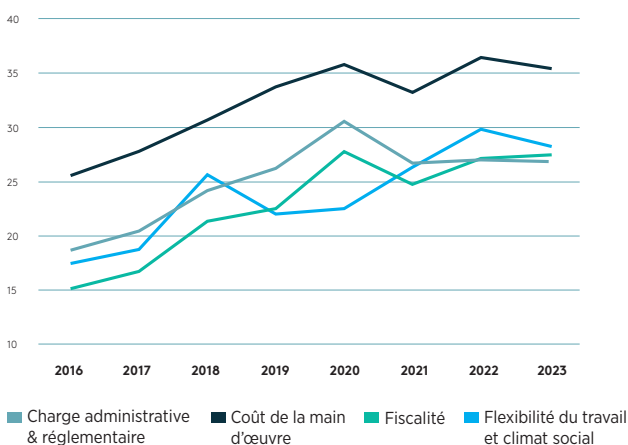
Après une importante baisse en 2021, la perception des capacités d'innovation et de recherche de la France était repartie à la hausse (+3,16 points) en 2022. Cette tendance se confirme cette année (+0,2). La baisse conjoncturelle d'un critère traditionnellement bien noté pouvait s'expliquer par les interrogations autour des capacités de la France à mettre en place des solutions face à la crise sanitaire (masques, appareils médicaux, et surtout vaccins). La hausse observée pendant deux années consécutives peut sans doute être comprise comme le fruit des mesures prises par le gouvernement en matière de renforcement des outils de soutien à la recherche et à l'innovation, dans le cadre du plan France Relance puis du plan France 2030.

Évolution du critère «capacité d'innovation et de recherche» depuis 2016



Les critères qui apparaissent habituellement comme des points faibles de l'attractivité du territoire à savoir la flexibilité du travail et le climat social, le coût de la main d'œuvre, la charge administrative et réglementaire ainsi que la fiscalité, suivent deux tendances distinctes dans cette dixième édition. D'un côté, les critères de charge administrative et de fiscalité se stabilisent. De l'autre, le coût de la main d'œuvre et le climat social connaissent une légère baisse que l'on peut sans doute expliquer par l'irruption dans le débat public de la réforme des retraites.

Évolution des quatre critères les plus bas depuis 2016

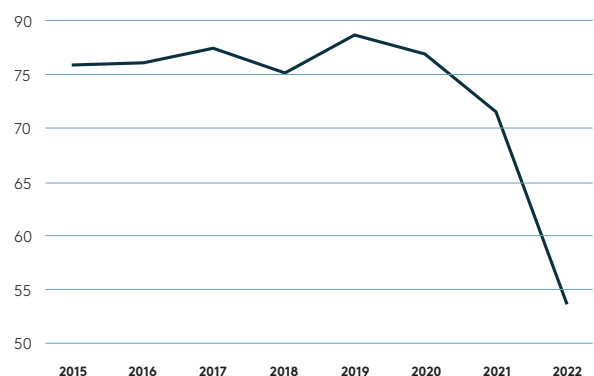


Le seul critère accusant une baisse très importante est celui de l'approvisionnement énergétique et du coût de l'énergie (-17,9 points).

Celle-ci s'ajoute à la baisse déjà prononcée de l'an dernier (-5,30 points) et s'explique logiquement par la réduction momentanée de l'offre d'énergie renouvelable et nucléaire, par les conséquences de la guerre en Ukraine et par la hausse de la demande mondiale.

Les réactions des pouvoirs publics (mise en place d'un bouclier tarifaire, mise à contribution d'EDF, développement des infrastructures de production d'énergie renouvelable, plan de sobriété énergétique, etc.) n'ont pas encore suffi à rassurer les répondants à cette enquête. Ces inquiétudes s'inscrivent également dans un contexte d'importants débats autour de l'avenir de la filière nucléaire et de la faisabilité de l'ambition gouvernementale en la matière.

Évolution du critère «approvisionnement énergétique et coût de l'énergie» depuis 2016



Analyse par zone géographique

Amérique du Nord

Indice 2023	63
Évolution depuis 2021	=
Plus forte hausse	Sûreté des personnes (+11,2)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (22)

Europe élargie

Indice 2023	64
Évolution depuis 2021	=
Plus forte hausse	Sûreté des personnes (+2,1)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (25)

Eurasie

Indice 2023	64
Évolution depuis 2021	+1
Plus forte hausse	Flexibilité du travail et climat social (+14,4)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (23)

Amérique latine & Caraïbes

Indice 2023	66
Évolution depuis 2021	-3
Plus forte hausse	Qualité de la main d'œuvre (+1,4)
Critère le moins bien noté	Fiscalité (26)

Proche & Moyen Orient Maghreb

Indice 2023	61
Évolution depuis 2021	-4
Plus forte hausse	Sécurité Juridique (2,8)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (26)

Afrique Océan Indien

Indice 2023	64
Évolution depuis 2021	=
Plus forte hausse	Environnement Culturel (+4,1)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (31)

Asie Pacifique

Indice 2023	60
Évolution depuis 2021	-1
Plus forte hausse	Sûreté des personnes (+11,2)
Critère le moins bien noté	Flexibilité du travail (24)

Détail des résultats de la zone Amérique Latine et Caraïbes

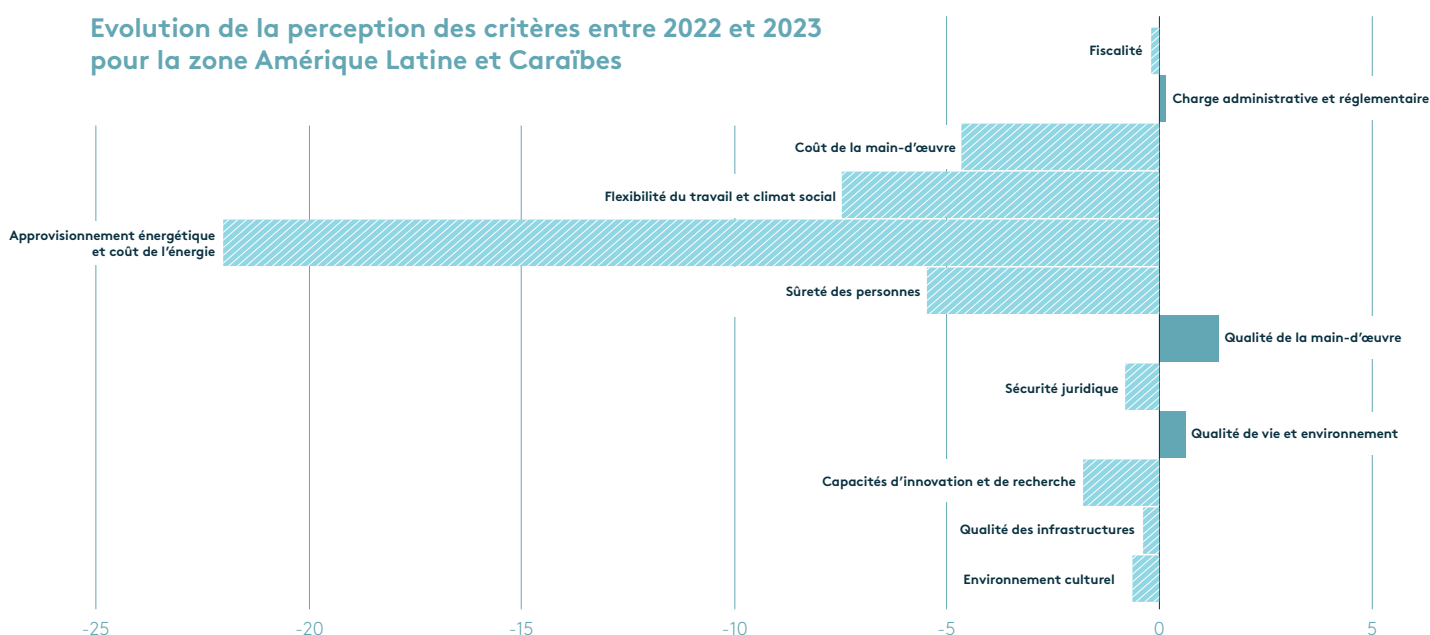
Avec 66 points, et malgré une baisse de 3,4 points depuis 2022, l'Indice de la zone Amérique Latines et Caraïbes dépasse de 2,9 points l'Indice global de cette édition 2023.

Cela confirme une tendance, déjà observée depuis deux ans, de réel engouement de la zone Amérique Latine et Caraïbes envers la France. Sont particulièrement plébiscités par les répondants de cette zone les capacités d'innovation et de recherche, la qualité des infrastructures, l'environnement culturel, la sûreté des personnes ou encore la sécurité juridique.

Pourtant, la zone connaît une très forte baisse. Cela peut s'expliquer par le critère des coûts de l'énergie (-22 pts) mais aussi par une détérioration notable de trois autres critères : la flexibilité du travail, la sûreté des personnes et le coût de la main d'œuvre connaissent des chutes respectives de 7,5, 5,5 et 4,6 points.

Critères	Indice 2023
Environnement culturel	95,4
Qualité des infrastructures	89,7
Capacités d'innovation et de recherche	88,3
Qualité de vie et environnement	89,9
Sécurité juridique	86,9
Qualité de la main d'œuvre	87,1
Sûreté des personnes	79,8
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	49,8
Flexibilité du travail et climat social	29,8
Coût de la main d'œuvre	31,0
Charge administrative et réglementaire	32,7
Fiscalité	26,4

Evolution de la perception des critères entre 2022 et 2023 pour la zone Amérique Latine et Caraïbes



Détail des résultats de la zone Asie Pacifique

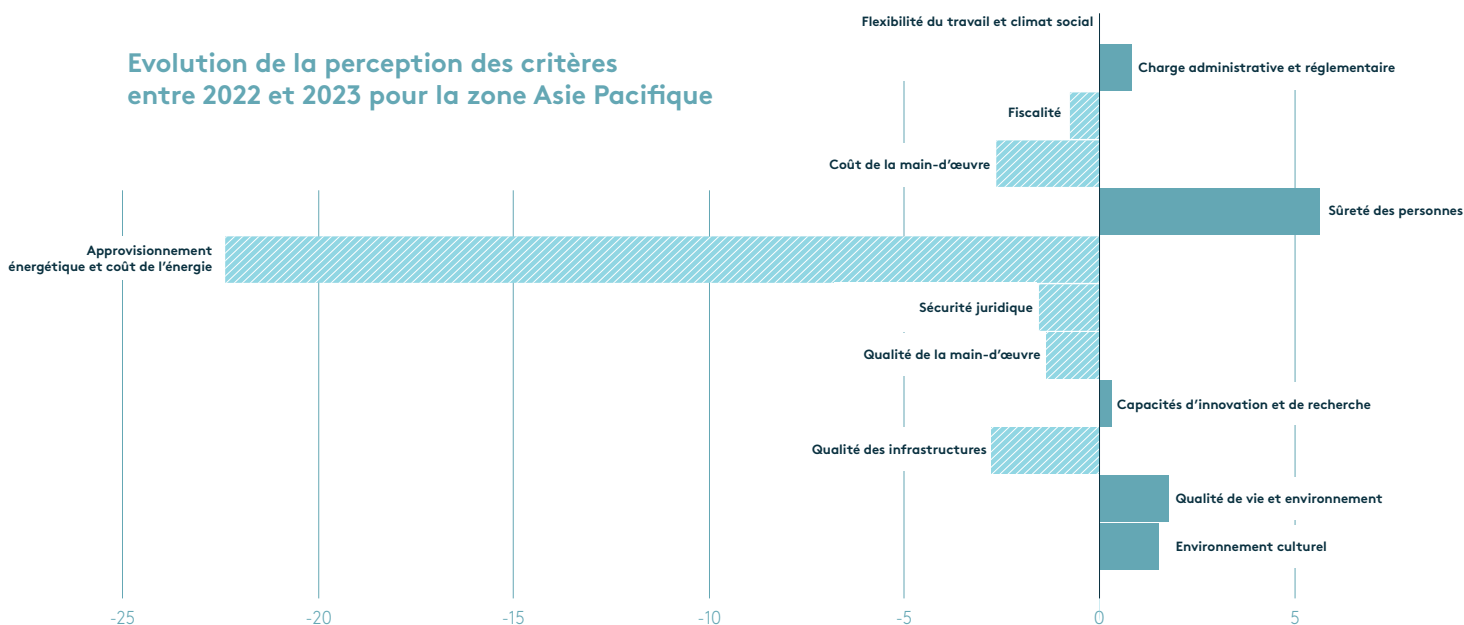
La région Asie Pacifique est traditionnellement la zone qui porte le regard le plus critique sur l'attractivité de la France. Elle présente aujourd'hui un Indice de 59,6, soit près de 2 points de baisse par rapport à 2022 (61,4).

Les répondants de cette zone donnent cette année une note inférieure à la moyenne à l'ensemble des critères proposés. Le critère le plus mal noté correspond cette année encore à la flexibilité du travail et du climat social.

En 2023, la zone Asie Pacifique s'inscrit, comme l'ensemble des zones, dans la tendance globale avec une perception en baisse de la capacité de la France à offrir un approvisionnement énergétique attractif et sécurisé, une main d'œuvre à bas coût et des infrastructures qualitatives. *A contrario*, les répondants y déplorent une baisse de la qualité de la main d'œuvre. Elle est également la seule avec l'Eurasie à revoir à la baisse ses considérations concernant la sécurité juridique sur le territoire.

Critères	Indice 2023
Environnement culturel	90,8
Qualité de vie et environnement	87,6
Qualité des infrastructures	82,8
Capacités d'innovation et de recherche	84,4
Qualité de la main d'œuvre	80,1
Sécurité juridique	79,3
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	50,3
Sûreté des personnes	50,8
Coût de la main d'œuvre	32,6
Fiscalité	25,6
Charge administrative et réglementaire	26,5
Flexibilité du travail et climat social	24,3

Evolution de la perception des critères entre 2022 et 2023 pour la zone Asie Pacifique



Partie 4

Les investisseurs étrangers

demeurent sensibles
aux réformes fiscales
et de simplification
administrative



En cohérence avec les résultats des éditions précédentes, les CCE portent cette année encore une grande attention à la politique fiscale du gouvernement français.

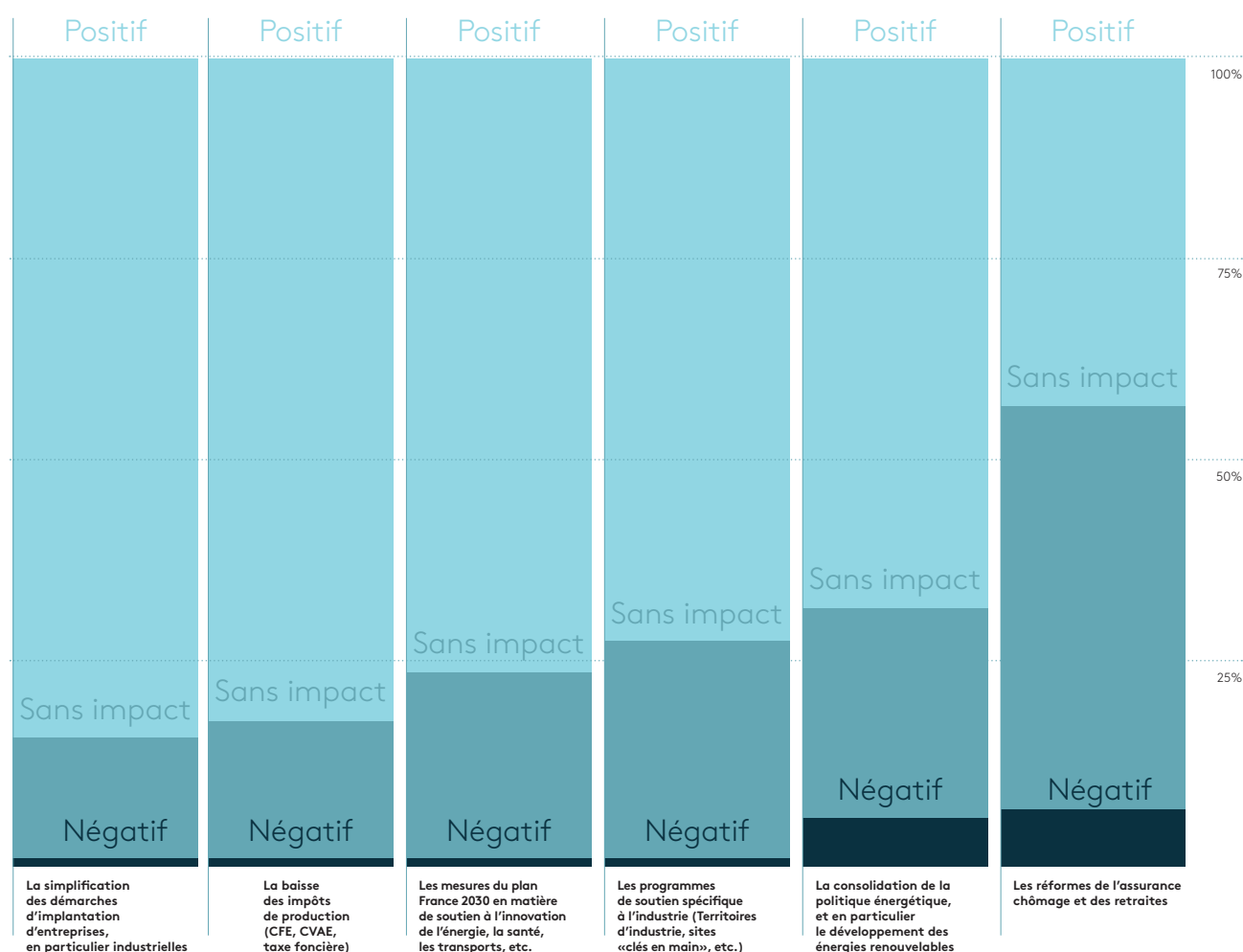
La poursuite de la baisse des impôts de production suscite une adhésion de près de 82 % des répondants. Cette attention forte traduit l'importance de la fiscalité dans une politique réussie de relocalisation de sites de production industrielle, à l'image des réussites qu'ont constitué les créations de zones franches dans d'autres pays européens.

C'est néanmoins la simplification des démarches d'implantation d'entreprises qui suscite le plus d'attentes cette année. Cette tendance reste très cohérente avec les résultats évoqués dans les parties précédentes, le critère « Charges administrative et réglementaire » est celui qui affiche le plus faible score (26,7 points) et qui, cette année encore, connaît une baisse.

Pour de nombreux répondants, l'attention grandissante portée à l'industrie apporte également de premiers résultats. Les programmes de soutien spécifiques à l'industrie se trouvent désormais complétés des mesures du plan France 2030 pour les secteurs d'avenir. Le signal semble apprécié par les répondants qui sont près de 75% à escompter un impact positif de chacune des mesures.

A l'opposé, une minorité d'entre eux seulement l'attend des réformes de l'assurance-chômage et des retraites mesures : seuls 43% estiment qu'elles auront un impact positif.

Quel est, selon vous, l'impact des évènements suivants sur l'attractivité du territoire français ?



En matière de communication, les attentes des investisseurs étrangers portent sur la fiscalité.

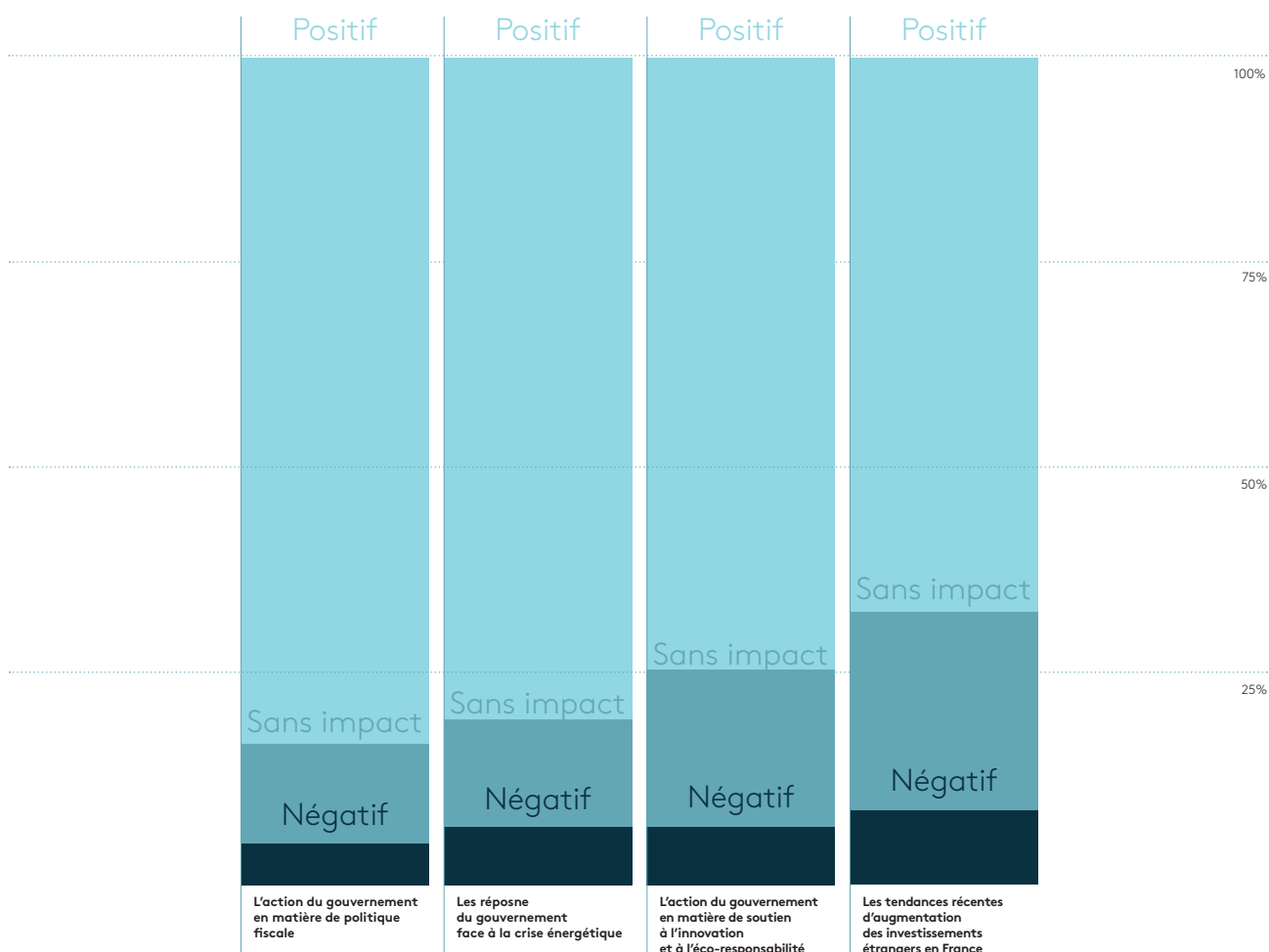
En matière de communication, les attentes des investisseurs étrangers portent sur la fiscalité, en cohérence avec les résultats habituels sur le critère associé.

S'en suivent des attentes plus immédiates en matière de communication sur la réponse gouvernementale face à la crise énergétique et d'autres plus stratégiques concernant le soutien à l'innovation et à l'éco-responsabilité.

Ces deux attentes complémentaires sont perçues comme une priorité par 80% pour la première et 74% pour la seconde.

Finalement, 67% des interrogés trouvent qu'il est important de communiquer sur les investissements croissants sur le sol français pour renforcer son attractivité.

Selon vous, les enjeux suivants doivent-ils faire partie des priorités des pouvoirs publics en matière de communication à l'attention des investisseurs étrangers ?



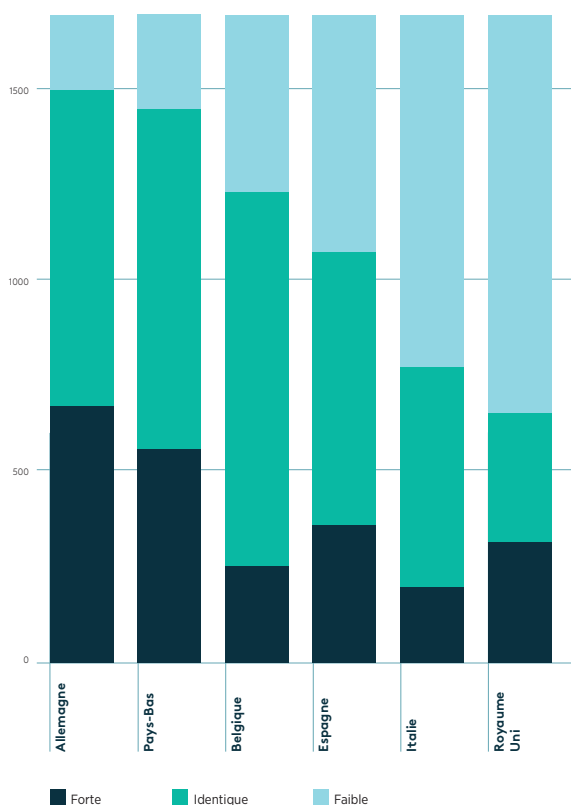
Partie 5

Quelle stratégie
d'influence
pour renforcer
l'attractivité
française vis-à-vis
de ses voisins
européens?

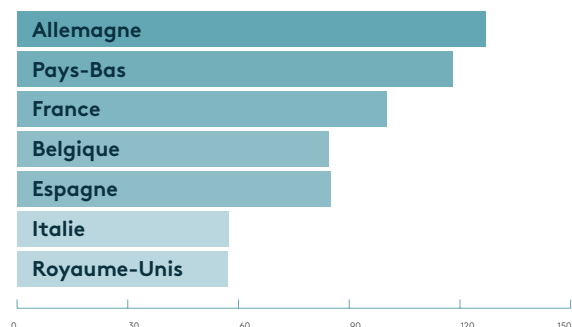
Les enseignements des réponses à l'édition 2023 confirment une tendance de fond observée depuis quelques années, si l'on excepte la question des enjeux énergétiques.

Si les freins à l'investissement dont il souffre depuis plusieurs décennies demeurent, le territoire parvient à consolider et valoriser ses atouts historiques. Son niveau d'attractivité est ainsi considéré comme largement supérieur à celui de voisins comme la Belgique, l'Espagne, le Royaume-Uni ou l'Italie. L'Allemagne et les Pays-Bas conservent cependant un avantage en la matière.

Compte tenu de leurs politiques respectives, l'attractivité globale de chacun de ces pays, en comparaison de la France, vous paraît-elle... ?



Classement des pays selon leur attractivité



La poursuite de cette dynamique positive et un possible rattrapage du déficit d'attractivité vis-à-vis de son voisin d'outre-Rhin ou des Pays-Bas supposent néanmoins une continuation des politiques engagées par le gouvernement, notamment en matière fiscale ou en matière de simplification administrative.

La baisse des impôts de production est perçue par les investisseurs comme un signal rassurant qui détermine largement le maintien de la progression de l'attractivité française. Le maintien de ce cap est néanmoins susceptible d'être fragilisé par un climat social incertain et par les conséquences budgétaires de la gestion des crises successives, qu'elles soient sanitaires ou énergétiques. La stratégie française d'attractivité doit donc maintenir son exigence en matière de continuité des politiques fiscales, et ce malgré les contraintes budgétaires et les risques liés à la guerre en Ukraine.

Les CCE des pays européens comparés plus haut avec la France auront dans ce cadre un rôle important dans l'identification des facteurs d'attractivité à valoriser auprès des investisseurs, comparativement à ceux des pays dans lesquels ils résident. Dans le contexte actuel, la capacité de la France à offrir aux investisseurs un approvisionnement énergétique sécurisé pourrait ainsi faire l'objet d'une attention particulière.

Dans ce cadre, il existe donc un enjeu de capitalisation sur les mesures prises par l'exécutif pendant et après la crise liée au coronavirus, et qui sont toujours perçues positivement par les répondants : mesures en faveur de l'innovation, de la numérisation, de la transition énergétique, baisse des impôts de production, etc. Cela passera notamment par une stratégie de communication accrue à destination des investisseurs étrangers, qui devra permettre de les rassurer sur l'absence de retour en arrière sur les réformes structurelles mises en place depuis des années et sur le maintien d'un fort niveau d'ambition en la matière.

Annexe



Construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur de ma France, soit plus de 4300 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 152 pays. Il leur est demandé d'évaluer la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France selon douze critères, décrits plus bas. L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français.

Dans cette dixième édition, près de 1800 CCE se sont à nouveau exprimés directement sur leur sentiment sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois. Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale et internationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2024 et permettra d'évaluer avec encore plus de recul l'impact menées par l'exécutif en matière de relance ou de soutien plus structurel aux entreprises et aux filières et l'évolution de l'attractivité relative du territoire français par rapport à celui de ses voisins européens.

Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur le sujet de l'attractivité (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par Business France, etc.).

Mais à la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde et travaillant en étroite contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».

Grâce à la diversité des membres du réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont une stratégie différenciée d'influence auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'événements marquants survenus à l'étranger ou sur le territoire national durant l'année précédente.

Avec le soutien d'Eurogroup Consulting

